



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bovins

Question écrite n° 17181

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'aide à l'engraissement aux jeunes bovins. Cette aide était destinée aux engraisseurs français qui achètent notamment en grand nombre des broutards dans le bassin allaitant. Leurs achats sont estimés à environ 200 000 têtes. L'arrêt de cette aide a eu pour conséquence directe de réduire les mises en place dans les ateliers d'engraissement de jeunes bovins de l'Ouest et du Nord de la France, au moment où les acheteurs italiens s'organisaient pour baisser leur prix d'achat. Face à cette situation, il lui demande si le Gouvernement envisage le retour d'un soutien rapide à l'ensemble des engraisseurs.

Texte de la réponse

L'aide à l'engraissement de jeunes bovins notifiée à la Commission européenne en juillet 2011 au titre de l'article 68 du règlement (CE) n° 73-2009 prévoit notamment les conditions d'éligibilité suivantes : - la production d'au moins 50 jeunes bovins par année civile ; - la contractualisation de la production avec l'aval de la filière pour une durée minimale de deux ans. Le bilan des dossiers d'aide déposés en 2012 a confirmé les inquiétudes manifestées par les organisations professionnelles sur la définition de ces critères d'éligibilité, en particulier concernant le seuil fixé à 50 jeunes bovins. Dans ces conditions, le ministre chargé de l'agriculture a décidé de ne pas mettre en oeuvre l'aide à l'engraissement de jeunes bovins pour 2012. Toutefois, l'enveloppe de 8 millions d'euros sera réaffectée vers d'autres dispositifs d'aides couplées animales afin de ne pas en faire perdre le bénéfice au secteur de l'élevage. Enfin, des discussions avec les organisations professionnelles agricoles débiteront prochainement sur la possibilité d'un dispositif consensuel d'accompagnement de la consolidation de la filière engraissement française.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17181

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1188

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2510